

ARRETE MUNICIPAL N° 2026/ 190

PORTANT ABROGATION DE LA PERMISSION D'OCCUPATION SUR LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL POUR L'INSTALLATION D'UN CAMION ET D'UNE REMORQUE – PLACE ROSA PARKS

Le Maire de la commune d'Ambilly,

VU le code général des collectivités territoriales, L 2212-1 et suivants ;

VU le code de la voirie routière et notamment son article L113-2 ;

VU le code de commerce ;

VU la décision de Monsieur le Maire en date du 25 juillet 2018 portant modification des redevances d'occupation du domaine public ;

VU la demande en date du vendredi 12 juin par laquelle M Sylvain GENOUD, représentant la société « COLLECTIF PAYSAN DE LA YAUTE » immatriculée sous le numéro SIRET 933 146 383 00015 dont le siège social est situé 310 route de Paconinges 74100 JUVIGNY, sollicite l'autorisation d'occuper un emplacement afin d'y installer un camion réfrigéré de 14m² ainsi qu'un étalage de 12m² afin d'y vendre des produits alimentaires dans l'attente de l'ouverture du magasin situé au 20 cours Gisèle Halimi.

Vu l'arrêté municipal n°2026/183 du 1^{er} juillet 2026 portant permission d'occupation sur le domaine public communal pour l'installation d'une remorque et d'un camion place Rosa Parks.

Vu la demande en date du 1er juillet 2026 du permissionnaire de renoncer à sa demande d'occupation du domaine public.

ARRÊTE

Article 1^{er} : L'arrêté n°2026/183 en date du 1^{er} juillet 2026 portant permission d'occupation sur le domaine public communal pour l'installation d'une remorque et d'un camion place Rosa Parks est abrogé.

Article 2 : Le présent arrêté sera inscrit au registre des arrêtés municipaux. Monsieur le Maire signifie le caractère exécutoire du présent arrêté par l'accomplissement des formalités administratives au vu des mentions apposées ci-dessous.

Fait à Ambilly, le **21 JUIL. 2026**

Le Maire,
Cristian GUERET



Publié le : 22/07/2026